



Date : jeudi 23 avril 2020

Service communication

Anthony HAMIDOVIC / Tél :06 26 37 90 44/ hamidovican@cc-parthenay-gatine.fr

**POINT
PRESSE**

Les Déchèteries

Réouverture partielle des déchèteries aux particuliers

(Cf Communiqué du 20/04)

A compter du jeudi 23 avril, les déchèteries gérées par la Communauté de communes Parthenay-Gâtine rouvrent partiellement **pour les particuliers**, pour :

- **Uniquement pour les déchets verts et gravats**
- **Sur rendez-vous** (pour éviter des phénomènes de surplus d'usagers)

Prise de rendez-vous

La prise de RDV débutera le lundi 20 avril et l'accueil sur les sites à partir du jeudi 23 avril. Le standard du service déchet a connu une très forte affluence avec pas moins de 40 appels dans la 1ère heure du lundi.

La prise de rendez- vous se fait sur appel téléphonique aux services techniques :
05.49.94.90.13 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30)

Le RDV sera confirmé **par mail avec envoi des consignes de présentation et d'apporter leurs outils pour décharger leurs déchets verts ou gravats et leur CVQ !** Un créneau de 15min sera fixé aux particuliers.

Seuls les usagers disposant d'un rendez-vous auront leur carte CVQ activée durant la ½ journée. Les autres cartes CVQ restent bloquées et ne pourront pas activer l'ouverture de la barrière.

En chiffres

4 rendez-vous sont pris par ¼ Heure. (16 RDVs par heure)

- **Parthenay : Pas moins de 200 rendez-vous déjà pris** sur les journées de **Jeudi 23 et Samedi 25 avril**. Ces dernières sont **COMPLETES**.
- **Thénezay : La journée du Vendredi 24 avril est COMPLETE**
- **Amailloux : La journée du lundi 27 avril est COMPLETE**

Reprise des travaux (cf : communiqué du 17/04)

La communauté de communes a émis un accord de principe favorable pour la reprise des travaux sur les déchèteries. Cet accord intervient après vérification du respect des normes d'hygiène et de la mise en sécurité des travailleurs (cf : communiqué du 17/04)

Date de reprise :

- 20 avril 2020 pour les sites d'Amailloux et Thénezay
- 27 avril 2020 pour le site de Parthenay

Dépôts sauvages, containers à verre (cf : communiqué du 22/04)

Chaque jour, des actes d'incivilités génèrent des dépôts sauvages au pied des containers à verre présents sur le territoire de la Communauté de Communes. Et cela malgré le fait que les containers ne soient pas remplis dans leur totalité (cartons, verres brisés, etc.). Une

dégradation des collectes de déchets ménagers recyclables dans les bacs jaunes a été également constaté.

Il est important dans le contexte actuel, de faire appel à la responsabilité citoyenne de chacun.

Les services de la communauté de communes et de la ville de Parthenay intensifient leur veille de l'état des abords de points verre sur Parthenay où les dégradations sont les plus fréquentes.

- Voir la carte des emplacements des containers à verre
http://sig.cc-parthenay-gatine.fr/lm/index.php/view/map/?repository=dechetspublic&project=containers_verre

Restes alimentaires, masques, pelouse, barbelé, etc dans les collectes sélectives

Pour rappel (après une fermeture au début du confinement pour permettre l'adaptation de l'activité pour les professionnels du tri) depuis le 30 mars, les centres de tri des déchets ménagers recyclables ont repris leur activité.

A titre d'exemple, il a été reçu dans les derniers jours des sacs contenant : des ordures ménagères, des masques et des gants chirurgicaux, des restes alimentaires, la tonte de pelouses, des fils barbelés, des petits appareils électroménagers, des grands cartons type cartons de déménagement.

Ces divers types de déchets ne doivent pas arriver sur les centres de tri car :

- Ils mettent en danger les opérateurs qui doivent les manipuler pour les extraire des chaînes de tri,
- Ils viennent « polluer » la qualité des matériaux triés,
- Ils font baisser les capacités de tri des sites puisque lorsque l'on s'occupe d'extraire ces éléments, les opérateurs et les chaînes de tri ne fonctionnent pas ou sont ralentis.

D'autre part, il est important de rappeler que les emballages recyclables ne doivent pas être mis dans des sacs noirs avant d'être déposés dans le bac jaune. Ceux-ci seront considérés comme des « déchets non valorisables » pour les centres de tri car les sacs noirs ne sont pas ouverts (assimilés à des ordures ménagères).